



## LA CNDP ACCEPTE UNE DEMANDE D'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE

***Au cours de sa réunion du 7 décembre, la CNDP donne une suite favorable à la demande d'expertise déposée par le groupe parti socialiste-les verts du CG 06***

Une journée et demie... Il n'aura pas fallu longtemps pour que le groupe PS-Verts sache quel sort serait réservé à sa demande officielle d'expertise complémentaire. Reçue dans la journée du lundi 5 décembre et présentée le soir même par Jean-François Knecht, conseiller général des Alpes-Maritimes, lors de la réunion publique de Cagnes-sur-Mer. Dès le lendemain, transmise à la Commission nationale du débat public avec avis favorable de M. Jean-Claude Coquet, président de la Commission particulière, la demande d'expertise PS-Verts a été examinée lors de la réunion mensuelle de la CNDP.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, la CNDP a rendu publique la décision suivante, en date du 7 décembre 2005 : «*Une expertise complémentaire portant sur l'intérêt comparé, la faisabilité et le coût d'une solution alternative qui combinerait les solutions 1 et 3 du dossier du maître d'ouvrage avec souterrain-tracé court à l'ouest du Var et aménagement sur place à l'est sera effectuée*».

Rappelons que la procédure d'un débat public veut que ce soit la Commission nationale du débat public qui prend la décision finale d'accepter une demande d'expertise complémentaire, sur proposition de la Commission particulière. Sur le plan financier, l'expertise est prise en charge directement par la Commission nationale du débat public.

La CPDP souhaite maintenant engager l'étude le plus vite possible afin qu'elle puisse nourrir les débats à venir des mois de janvier et février 2006.

***Rendez-vous le 16 janvier***

**MOUANS-SARTOUX**  
**de 18 H 30 à 22 h 30**

***Trois sujets au programme de la soirée :***

- Mouans-Sartoux et le projet
- Les questions d'environnement
- Les tunnels